

SAGE VISTRE NAPPES VISTRENQUE ET COSTIÈRES



Syndicat Mixte
des Nappes

Vistrenque et Costières

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SAGE VISTRE NAPPES VISTRENQUE ET COSTIÈRES

184, Rue des Capitaines
30600 VAUVERT

Tél./Fax : 04 66 88 52 74
sage.vistre.vistrenque@neuf.fr

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE CONSTITUTION DE LA CLE

5 décembre 2006 :
AP de constitution
de la Commission
Locale de l'Eau

10 août 2010 : AP
de modification de
constitution de la
CLE

RENSEIGNEMENTS

www.syndicat-vistre.fr

www.vistrenque.fr

www.gesteau.eaufrance.fr

VOIR AUSSI LES FICHES

« le SAGE : une démarche
originale »

« SAGE et cadre
réglementaire »

« Les documents du SAGE »

« SAGE Vistre, nappes
Vistrenque et Costières »

Dans un souci de développement durable, l'objectif est de satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irrémédiables aux milieux aquatiques.

C'est pourquoi la procédure **SAGE** (Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux) s'intéresse à toutes les composantes de l'eau sur le périmètre : prise en compte des usages et des usagers (utilisateurs), des milieux aquatiques et de leur fonctionnement, de la ressource (eaux souterraines, cours d'eau, zones humides).

Le but du SAGE est de déterminer avec l'ensemble des usagers et des responsables des politiques de l'eau, les objectifs de qualité, de protection, de répartition quantitative, de toutes les richesses aquatiques disponibles sur le territoire.

La procédure d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE repose nécessairement sur la concertation entre les différents acteurs de l'eau du territoire.

UNE ASSEMBLÉE DE CONCERTATION ET DE DÉLIBÉRATION

La mise en place d'une gestion globale et intégrée de l'eau nécessite la collaboration de nombreux partenaires : il s'agit de fédérer dans une instance de débat des représentants des acteurs locaux de la gestion de l'eau sur le territoire retenu pour le SAGE : élus, associations, chambres consulaires, services de l'Etat.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est la structure d'échange, de concertation et de prise de décisions au sein de laquelle siègent ces acteurs.

**Assemblée délibérante, la CLE constitue le véritable
noyau opérationnel du SAGE.**



COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA CLE

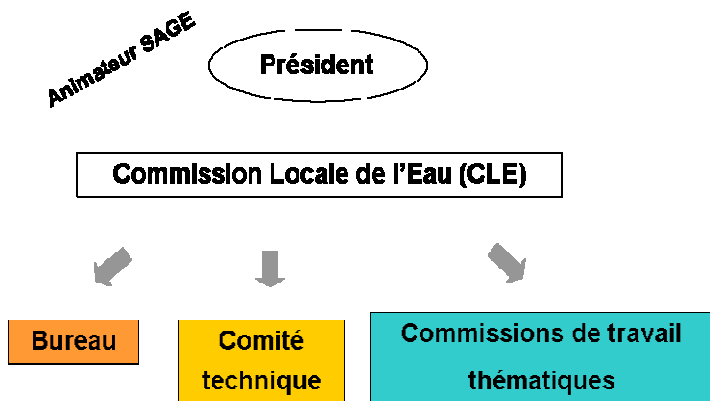
Présidée par un élu local porteur du projet, la CLE a la charge d'élaborer le SAGE. Elle anime le processus de concertation, définit les axes de travail, organise la mise en œuvre du SAGE...

Le fonctionnement de la CLE est cadré par des "règles de fonctionnement". Les rôles du bureau de la CLE, des commissions de travail thématiques et du comité technique y sont définis.

Le **Bureau** assiste le Président de la CLE prépare ses réunions plénières.

Les **Commissions de travail thématiques** doivent traiter l'ensemble des enjeux et problématiques identifiés sur le territoire et permettre à chacun de s'exprimer.

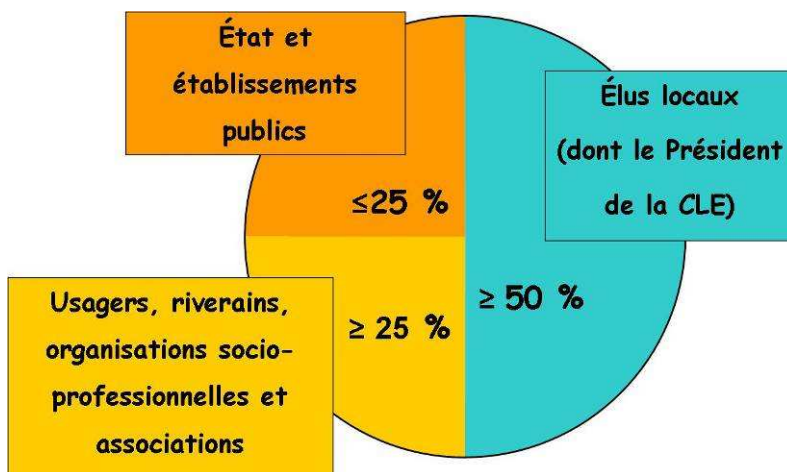
Le **Comité technique** réunit les services techniques des structures associées à la démarche. Il est chargé de préparer et organiser les travaux de la CLE et du Bureau et joue un rôle d'appui à l'animation et à l'élaboration du SAGE.



3 COLLÈGES POUR UNE CLE

La CLE du SAGE est constituée de 3 collèges, représentant les acteurs du périmètre couvert par le SAGE :

- **le collège des élus** : collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux, communes) et les établissements publics locaux (communautés de communes et d'agglomération, syndicats mixtes, etc.),
- **le collège des usagers** : usagers industriels et agricoles, usagers de loisir (chasse, pêche, sports nautiques), propriétaires riverains, associations de consommateurs et associations de protection de la nature,
- **le collège de l'État** : Préfecture, administrations de l'État et établissements publics.



La composition de la CLE reflète la diversité des acteurs de l'eau sur le périmètre du SAGE

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU SAGE

